

Concours Automne 2024

ORGANISATEUR : Superior Sany Solutions

ENDROIT : Québec

DURÉE : du 3 octobre 2024 au 30 octobre 2024 midi.

ADMISSIBILITÉ : Ce concours s'adresse aux résidents du Québec ayant atteint l'âge de la majorité. Sont exclus les employés de Superior Sany Solutions ainsi que les membres de leur famille, conjoint légal et toutes personnes avec lesquelles ces employés sont domiciliés.

COMMENT PARTICIPER :

1. Pour participer, rendez-vous sur notre site Web, section concours : www.superiorsany.com/concours
2. AUCUN ACHAT REQUIS. Inscrivez-vous au concours sur le site web.

Les participants doivent respecter la limite de participation mentionnée ci-dessous, à défaut de quoi les organisateurs du concours se réservent le droit d'annuler une ou plusieurs de leurs participations.

Il y a une limite d'une seule participation par personne.

PRIX :

Code	Description	Détail
	Nacecare James	376,00 \$
GLL-100-15S120	Dét. à lessive en feuilles	9,99 \$
GLB-121-12S120	Dét. En feuille pour cuvette	\$9.99
GLF-440-12S120	Dét. en feuille pour plancher	\$9.99
441104	Brosse à toilette	6,16 \$
FLASH-946S6	Flash - Nettoyant à vitre	6,42 \$
440PLUS-946S6	440 PLUS - Nettoyant dégraissant	6,42 \$
BIOSB-946S6	Biolav - Nett. Salle de bain	8,29 \$
441604	Épousette en microfibre	16,52 \$
441320	Racloir à vitres - 14 po	11,51 \$
440309	Microfibre pour vitres	3,21 \$
VITRO-1S12	Vitronet - Nettoyant à vitre	5,23 \$
441321	Mouilleur à vitre - 14 po	7,92 \$
CMS75-1	Assainissant	8,23 \$
440320	X-MOP	41,39 \$
440301	Microfibre bleu pqt 10	14,29 \$
Total		521,58 \$

TIRAGE :

3. Le tirage au hasard sera effectué au siège social de Superior Sany Solution situé à Joliette, QC. Le 30 octobre 2024 à 13h00. Le tirage d'un (1) bulletin de participation sera effectué à la fin du concours, parmi l'ensemble des bulletins de participation reçus

RÉCLAMATION DES PRIX :

4. Le prix sera expédié, au frais de Superior Sany Solutions, à la personne gagnante par transport interne ou Nationex.

CONDITIONS GÉNÉRALES :

5. Participation non conforme. Les organisateurs du concours se réservent le droit de disqualifier toute personne ou d'annuler une ou plusieurs participations de toute personne participant à ce concours ou tentant d'y participer par un moyen contraire à ce règlement ou de nature à être inéquitable envers les autres participants.
6. Acceptation du prix. Tout prix devra être accepté tel qu'il est décrit au présent règlement et ne pourra être transféré à une autre personne, substitué à un autre prix ni être échangé en partie ou en totalité contre de l'argent.
7. Limite de responsabilité – participation. En participant ou en tentant de participer au présent concours, toute personne dégage de toute responsabilité les organisateurs du concours, leurs employés et représentants de tout dommage qu'elle pourrait subir en raison de sa participation ou tentative de participation au concours.
8. Communication avec les participants. Aucune communication ni correspondance ne sera échangée avec les participants dans le cadre de ce concours sauf avec les personnes sélectionnées pour un prix.